

Annonces

émotion
1ÈRE RADIO DANS LE CŒUR DES AZUREENS

105.3 FM
NICE-ANTIBES-CANNES

100.5 FM
MONACO-MENTON

Notre territoire

UN SERVICE 100% GRATUIT POUR LES CITOYENS COMME LES COLLECTIVITÉS

NOTRE-TERRITOIRE.COM
LE SITE QUI Rassemble TOUS LES AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES.

Soyez le 1^{er} informé des projets d'aménagement près de chez vous ou n'importe où en France !

KENO GAGNANT À VIE

Résultats des tirages du mardi 22 décembre 2020.

Tirage du midi

1 2 4 7 10 15 25 32 33 34
35 44 51 53 54 56 60 61 67 68

MULTIPLICATEUR x 3

JOKER 5 268 113

Tirage du soir

1 2 6 9 10 11 13 15 16 21
30 32 40 41 49 54 56 58 60 69

MULTIPLICATEUR x 2

JOKER 5 087 376

Résultats et informations : Application FDJ

3256 Service Client

fdj.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : DÉPENDANCE, ISOLEMENT...
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

Annonces légales

nice-matin
Mercredi 23 décembre 2020

AVIS D'ENQUÊTES

PREMIER AVIS

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
COMMUNE DE MANDELIU-LA-NAPOULE

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INONDATIONS

Par arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2020, l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes. Conformément à l'arrêté F-093-17-P-0116 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, le plan de prévention des risques d'inondations de la commune de Mandelieu-la-Napoule n'est pas soumis à l'évaluation environnementale en application du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du 11 janvier 2021 au 12 février 2021 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Mandelieu-la-Napoule, avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du 11 janvier 2021 au 12 février 2021 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le tribunal administratif de Nice a désigné en date du 4 juin 2020, Monsieur Daniel ROULETTE, cadre supérieur de France Télécom en retraite, comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune	Date	Heure	Lieu
Mandelieu-la-Napoule	11 janvier 2021	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	Hôtel de ville - avenue de la République 06210 Mandelieu-la-Napoule
	20 janvier 2021		
	29 janvier 2021		
	12 février 2021		

La personne responsable du projet est : Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer Service de l'Etat dans les Alpes-Maritimes Direction départementale des territoires et de la mer CADAM - Service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques, 147 boulevard du Mercantour, 06286 Nice Cedex 3

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie de Mandelieu-la-Napoule, avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 11 janvier 2021 au vendredi 12 février 2021 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant : <https://www.registredemat.fr/ppri-mandelieu> ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture ou le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention "Ne pas ouvrir J", à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative au projet de PPR d'inondations de la commune de Mandelieu-la-Napoule Mairie de Mandelieu-la-Napoule - Hôtel de ville Avenue de la République 06210 Mandelieu-la-Napoule ou par email à : ppri-mandelieu@registredemat.fr

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du 11 janvier 2021 au 12 février 2021 inclus, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 en mairie de Mandelieu-la-Napoule, avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule.

À l'issue de l'enquête publique, Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- adressée par le Préfet à la mairie de Mandelieu-la-Napoule pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site Internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

PREMIER AVIS

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
COMMUNE DE MOUGINS

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INONDATIONS

Par arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2020, l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes. Conformément à l'arrêté F-093-17-P-019 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, le plan de prévention des risques d'inondations de la commune de Mougins n'est pas soumis à l'évaluation environnementale en application du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du 11 janvier 2021 au 12 février 2021 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé aux services techniques de la mairie de Mougins, 330 avenue de la Plaine, 06250 Mougins, du 11 janvier 2021 au 12 février 2021 de 8h à 12h et de 13h à 16h30, du lundi au vendredi.

Le tribunal administratif de Nice a désigné en date du 10 mars 2020, M. Alfred MARTINEZ, ingénieur divisionnaire de l'Industrie et des mines en retraite, comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune	Date	Heure	Lieu
Mougins	11 janvier 2021	De 8h à 12h et de 13h - 16h30	Services techniques de la mairie de Mougins, 330 avenue de la Plaine, 06250 Mougins
	21 janvier 2021		
	2 février 2021		
	12 février 2021		

La personne responsable du projet est : Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer, Service de l'Etat dans les Alpes-Maritimes, Direction départementale des territoires et de la mer, CADAM - Service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques, 147 boulevard du Mercantour, 06286 Nice Cedex 3

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, aux services techniques de la mairie de Mougins, 330 avenue de la Plaine, 06250 Mougins, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 11 janvier 2021 au vendredi 12 février 2021 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie (services techniques) de 8h à 12h et de 13h à 16h30, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant : <https://www.registredemat.fr/ppri-mougins> ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture ou le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention "Ne pas ouvrir", à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative à l'élaboration du PPR d'inondations de la commune de Mougins, Mairie de Mougins - 72 chemin de l'horizon, CS 61000 - 06251 Mougins cedex ou par e-mail à l'adresse suivante : ppri-mougins@registredemat.fr

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du 11 janvier 2021 au 12 février 2021 inclus, de 8h à 12h et de 13h à 16h30, du lundi au vendredi, aux services techniques de la mairie de Mougins, 330 avenue de la Plaine, 06250 Mougins.

À l'issue de l'enquête publique, Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- adressée par le Préfet à la mairie de Mougins pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site Internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

AVIS ADMINISTRATIFS

CHANGEMENT DE NOM

M. Jorys NDOMBASI KIALA, demeurant 7 rue Raoul Lesueur, 06000 Nice, né(e) le 1er décembre 1993 à 97120 Saint-Claude (971), dépose une requête auprès du Gardé des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de BELENUM.

VIE DES SOCIÉTÉS

INNOVTECH
SARL au capital de 100 000 €

Siège social : 455, promenade des Anglais, Bâtiment Aéroport, Entrée B
06200 Nice
RCS de NICE 495 351 629

AVIS

L'assemblée générale extraordinaire du 16/12/2020 a décidé le transfert du siège social à compter du 16/12/2020 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 455, promenade des Anglais, Bâtiment Aéroport, Entrée B, 06200 Nice
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 237 bis, avenue Sainte-Marguerite, 06200 NICE.

L'inscription modificative sera portée au RCS de NICE tenue par le greffe du tribunal.

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2020 au tarif de base de 4,07 € HT pour les Alpes-Maritimes.

nice-matin UN JOURNAL OFFICIEL HABILITÉ POUR VOS ANNONCES LÉGALES

VIE DES SOCIÉTÉS MARCHÉS PUBLICS
www.clic-legales.com www.nicematinmarchespublics.com

AVIS ADMINISTRATIFS
Adressez vos demandes par mail

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

EURO MILLIONS

TIRAGE DU MARDI 22 DÉCEMBRE 2020

2 10 16 42 50 4 11

Ces tirages vous sont communiqués à titre d'information. La responsabilité du groupe « Nice-Matin » ne saurait être engagée en cas de publication de chiffres erronés.

Nous vous invitons à vérifier ces résultats auprès des sites officiels de la Française des Jeux. www.francaisedesjeux.com